

Avoriaz, le 30 janvier 2016

PROCES VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ALDA

DU 28 DECEMBRE 2015 A AVORIAZ

La liste des personnes présentes ou représentées est consultable au bureau de l'ALDA.

Le livre de présence est signé lors de l'entrée en séance.

La réunion est présidée par Monsieur Francis GIDOIN.

Le Président appelle deux scrutateurs conformément au règlement. Messieurs FILLON et Mr GUERIN se portent volontaires.

Damien TRETTHAU, chef des services Techniques de l'ALDA, est désigné comme Secrétaire de séance et sera assisté de Céline CASIER, Secrétaire de l'ALDA.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Rapport Moral du Président (Résolution 1)
2. Rapport de l'expert-comptable et approbation des comptes (Résolution 2)
3. Quitus de gestion (Résolution 3)
4. Renouvellement du tiers sortant du Syndicat au titre de l'exercice 2015/2016 (résolution 4)
Sont membres sortants cette année : Messieurs Emmanuel ARENS, Alain BLAS, Georges COQUILLARD, Jean-Claude DETIENNE, Guy DION et Francis GIDOIN.
5. Questions diverses



Association du Lotissement du Domaine d'Avoriaz
116 Rue du Douchka – Résidence Malinka - RDC - 74110 AVORIAZ
Tél. : 04 50 74 15 75 / Télécopie : 04 50 74 15 12 / e.mail : alda-avoriaz@wanadoo.fr



Francis GIDOIN ouvre la séance avec une pensée particulière pour les victimes des événements tragiques du 13 novembre 2015, dont certains étaient des amoureux de notre station et à la mémoire de Madame Inger MUNK, propriétaire ayant fait preuve d'une implication active et constructive dans la vie de la station, malheureusement décédée lors d'une randonnée sur l'un des sentiers de la station.

Mr GIDOIN demande qu'une minute de silence soit respectée pour rendre hommage à ces disparus.

1 – RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Mesdames, Messieurs,

Il m'appartient de vous informer de l'état de notre association et de son activité au cours de l'année qui vient de s'écouler.

Notre association est obligée de s'adapter au nouvel environnement juridique défini par la loi Allur. Elle doit se réinventer pour être et rester un interlocuteur puissant et incontournable de la Mairie et de la Communauté de Commune du Haut Chablais. Le Syndicat et ses membres se sont mobilisés pour être une force de proposition auprès de nos partenaires tant dans les problématiques de transport et d'environnement que sur le respect architectural du lotissement et même plus généralement de notre station mais aussi sur des thèmes tels que le réseau d'eau et le réseau TV Internet.

Pour chacun de ces thèmes qui engagent le futur de notre station et donc une partie de notre patrimoine des membres du syndicat, tous des bénévoles se sont engagés et ont consacré une partie de leur temps et de leur énergie pour faire avancer ces projets sur lesquels nous reviendrons plus en détail plus tard dans la séance.

C'est leur professionnalisme et leur implication qui nous permet aujourd'hui d'avoir une écoute attentive et constructive avec la Mairie et la Communauté de Commune du Haut Chablais.

Notre association est vivante et se porte bien financièrement. Notre expert-comptable vous commentera tout à l'heure le bilan financier.

A périmètre de ressources identiques et sans avoir augmenté la cotisation depuis l'exercice 2012/2013, nous avons tenu notre budget et plus particulièrement nos charges de fonctionnement ainsi que nos charges de personnels.

Quant aux activités de l'Association, cette année fut fertile en événements.

- A la suite de l'étude transport cofinancé par l'ALDA, la Mairie et le l'Office du Tourisme, la Mairie a lancé un appel d'offre pour la fabrication d'un prototype de chenillette de transport dont le cahier des charges découle des conclusions de l'étude transport et des échanges entre la Mairie, l'ALDA et l'opérateur de transport.
Nous reviendrons plus tard sur les spécificités du cahier des charges.
- Nous avons signé une convention avec la Mairie pour l'installation de camera de vidéo surveillance dans les coursives publiques qui seront opérationnelles cet hiver.
- Après rétrocession des espaces verts à la Mairie, nous avons répondu à l'appel d'offre pour l'entretien de ces espaces verts et nous l'avons gagné. Ceci nous permet de conserver l'harmonie de traitement des espaces verts et d'utiliser le matériel dont nous disposions. Cette mutualisation est un contrat gagnant-gagnant avec la Mairie.
- Le réseau internet étant un élément clé de l'attractivité de la station nous avons pris trois séries de décisions
 - Professionnaliser la gestion du réseau
 - De façon spot et pour remettre à niveau l'infrastructure réglage d'avant saison de tous les amplis du réseau y compris ceux privatifs qui ne dépendent pas de l'ALDA.
 - Mise en place des lignes en fibres optiques commandées l'année précédente et qui n'avaient pu être installé avant la saison suite à une erreur dans les commandes.
 - Assurer une présence sur site quotidienne pendant la période de démarrage de la station, du 7 décembre au 7 janvier, car l'expérience montre que la majorité des incidents traités par la hot line sont dans les premières semaines d'utilisations.
 - Doubler la bande passante et faire payer l'augmentation à ceux qui souhaitent une utilisation plus réactive. Cette décision a été prise par le syndicat après de nombreux débats dont il ressortait que l'on ne devait pas augmenter la cotisation car l'offre actuelle était largement suffisante pour ceux

qui n'utilisaient que leur messagerie.

- Prototyper le service G-PON en fibre optique qui semblait pour tous les sachant la solution d'avenir qui résoudrait tous les problèmes de qualité de service et de maintenance auquel le réseau est confronté.

- La saison d'été s'est déroulée dans de meilleures conditions en termes de gestion des travaux et des nuisances sonores externes. Je tiens à en remercier les syndicats qui ont joué le jeu. Il y a bien sur l'exception qui confirme la règle avec le chantier intérieur des PDS B qui a été une source de nuisances internes difficile à gérer.

Dès cette année nous allons voir démarrer le chantier de l'école et du pôle enfant. Arlette Ortis notre architecte conseil a longuement échangé avec la Mairie et la solution retenue n'est que la résultante de contraintes multiples auxquelles le projet devait répondre. Nous ne pouvons que la remercier pour la pugnacité dont elle a fait preuve pour amodier le projet.

L'ALDA veillera, autant que faire se peut et dans la mesure de ses moyens, à limiter les troubles de jouissance pouvant résulter de ce projet d'importance pour la station.

Ne croyez pas cependant que je fais de l'autosatisfaction. Tout n'est pas parfait. Des erreurs, des manques de communication ont pu survenir. Les membres du Syndicat de l'ALDA ne sont jamais que des bénévoles qui mettent leur temps et leurs compétences à votre service. En revanche, je tiens à souligner le dévouement et le travail accompli par nos salariés, au premier rang desquels je citerai Damien, Simon et Céline pour leur efficacité et leur écoute attentive de chacun d'entre vous.

Voilà ce qu'il me semblait important de vous dire ce soir.

Mesdames et messieurs, je vous remercie de m'avoir écouté et je vous présente tous mes vœux pour la nouvelle année.

La résolution n°1 « Approbation du rapport moral du Président » est soumise au vote de l'Assemblée.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre total d'inscrits : 1 355 voix
Nombre de voix présentes ou représentées : 1140
Nombre de voix exprimées : 1140

Nombre de OUI : 1020	Bulletins Blancs : 0
Nombre de NON : 39	Bulletins Nuls : 0
Nombre d'ABSTENTIONS : 81	

La résolution n°1 «Approbation du rapport moral du Président» est approuvée

2- RAPPORT DE L'EXPERT COMPTABLE ET APPROBATION DES COMPTES (Résolution 2)

Madame BOCQUET, expert comptable de l'ALDA effectue une présentation de son support. Ce document est disponible sur demande au bureau de l'ALDA ou consultable sur le site internet de l'association (alda-avoriaz.eu).

• Produits de fonctionnement :

- Ressources associatives :

Ce poste de recettes diminue de 5 000 €. Une subvention de ce montant nous avait été allouée sur l'exercice 2013/2014 pour le maintien d'un poste de travailleur classifié handicapé dans l'équipe espaces verts. Malgré la présence de ce salarié dans les équipes de l'ALDA, le renouvellement de cette subvention n'a pas pu être accordé.

- Prestations vendues :

Une augmentation significative de ce poste, + 24 135 €, essentiellement expliquée par la refacturation à la Mairie de la prestation d'entretien des espaces verts communaux pour l'été 2014.

• Charges de fonctionnement :

Ces charges englobent les frais généraux sans charges de personnel ni impôts et taxes.
Une légère diminution est constatée, elle est la résultante d'un ensemble de petites économies.

• Impôts et taxes :

Une diminution de 5 796 € expliquée par un traitement comptable différent de ce qui avait été opéré sur 2013/2014 avec l'abattement sur la taxe sur les salaires dont l'ALDA est bénéficiaire.

• Charges de personnel :

Ces charges correspondent aux salaires bruts et charges patronales payés par l'ALDA au titre de la rémunération de ses salariés annuels et saisonniers.

Une baisse de l'ordre de 20 000 € est constatée, engendrée par la suppression d'un poste de technique saisonnier été et hiver (liée à la rétrocession coursives publiques) et par une gestion minutieuse des embauches.

• Résultat d'exploitation :

Cet indicateur est en hausse malgré une augmentation des amortissements de 115 K€ à 126 K€.

Mr LATOURNERIE demande une explication sur la variation des autres charges d'exploitation qui passent de 358 852 € en 2013/2014 à 38 294 € à la clôture 2014/2015.

Mme BOCQUET rappelle que la perte sur créance qui avait été enregistrée l'année dernière avait été provisionnée du même montant et n'avait donc pas d'impact sur le résultat. Cette perte correspondait aux créances et intérêts de retard enregistrés dans le cadre de l'affaire SONGIP/Hauts-Forts 1, sommes totalement irrécouvrables.

• Résultat financier (- 251 €):

Ce résultat correspond au différentiel entre honoraires bancaires et produits d'intérêts de placement.

• Résultat exceptionnel (+ 17 276 €):

Cette somme correspond à la reprise sur provision pour grosses réparations (39 000 €) qui avait été constituée pour répondre aux décaissements qui aurait pu être rendu nécessaire en cas de grosse panne sur l'un des équipements avant que la rétrocession des coursives et ascenseurs publics ne soit achevée. La reprise de cette provision pour grosses réparations a été exigée par l'expert comptable de l'ALDA. La charge relative à la mise au rebut de 150 luges à bagages défectueuses a été déduite à ces 39 000 € et le résultat exceptionnel est ainsi de 17 276 €.

Un participant demande à quoi correspondent les 180 000 € intégrés comme charge et produit exceptionnels dans le compte de résultat.

Mme BOCQUET répond qu'il s'agit de l'intégration de la valeur des coursives publiques estimée par le notaire dans le cadre de la procédure de rétrocession, soit 6 coursives, pour lesquelles la valeur d'immobilisation devait être constatée. Mme BOCQUET ajoute que cette valeur a donc été enregistrée comme produit exceptionnel d'une part et comme amortissement exceptionnel d'autre part.

Mr SECHAUD demande à qui appartenaient ces coursives et pourquoi l'ALDA les a acquises.

Mr GIDOIN explique que ces emprises appartenaient au promoteur et que le protocole de rétrocession retenu a été identique à celui acté en 2009 avec les instances municipales de l'époque par son prédécesseur Marcel SARON. Les conseils juridiques de la commune avaient considéré que la Mairie ne pouvait faire partie d'une copropriété.

Le montage juridique retenu à l'époque conduisit le promoteur à céder gratuitement ces coursives à l'ALDA et une convention de servitude fut établie entre SITI, commune et ALDA pour que la commune assume les charges d'entretien. Ce modèle a de nouveau été retenu pour rétrocéder les coursives dont l'ALDA était encore gestionnaire, la servitude étant cette fois-ci entièrement assurée par la CCHC.

Mr GIDOIN complète en indiquant que ce montage peut être considéré comme imparfait mais qu'il permet à l'ALDA de ne plus avoir à supporter les risques financiers considérables qui auraient pu être induits par une panne sérieuse de l'un des appareils et de supprimer les risques en terme de responsabilité civile. Ce montage

juridique définit un partage des responsabilités entre ALDA et CCHC, l'ALDA devant supporter l'entretien des parties verticales et la CCHC des parties horizontales.

Mr DUFFOUR demande quel a été le coût imputé à l'ALDA dans le cadre de l'exercice 14/15.

Damien TRETTHAU répond que les bris de vitres se sont élevés à 7 000 €.

Mr DUFFOUR considère que les coûts ont été aggravés pour l'ALDA et il fait remarquer que l'ascenseur du Sassanka ne fonctionne toujours pas.

Michel RICHARD rappelle que le budget global d'entretien de ces coursives est désormais du ressort de la CCHC pour un budget global annuel de l'ordre de 150 000 €. Cette somme englobe les frais d'entretien courant ainsi que les contrats de maintenance des équipements qui étaient auparavant à charge de l'ALDA.

Mr RICHARD ajoute que Stéphane PUGIN-BRON, Directeur de la CCHC, sera présent à la réunion publique du 29/12 et sera en mesure de répondre aux interrogations des propriétaires et plus particulièrement sur la problématique de l'ascenseur du Sassanka qui est sujet à des pannes répétitives.

• Résultat comptable (45 445 €)

• Analyse de la trésorerie :

Mme BOCQUET fait état d'une capacité d'auto financement de 154 920 € et indique que la situation financière de l'association a été confortée de 89 000 € avec un solde de trésorerie de 269 650 € au 30/09/15 contre 180 428 € au 30/09/14.

Mme BOCQUET termine cette présentation en attestant de la santé financière de l'association.

Mr SECHAUD demande à être informé sur :

- l'évolution des effectifs :

Damien TRETTHAU répond que les effectifs sont demeurés similaires depuis quelques années hormis pour les effectifs techniques qui ont été réduits avec la rétrocession des coursives publiques.

L'effectif de l'accueil est tout à fait stable depuis l'intégration des nouveaux quartiers de l'UTN.

- le montant des dépenses alloué aux travaux réseau câblé avec un poste s'élevant à 30 270 € à la clôture 14/15 contre une somme budgétée de 9 000 € (budget comparé aux comptes) et sur les 17 000 € de frais de personnel dédiés au réseau n'ont pas été consommés.

Francis GIDOIN répond que ces deux sujets sont liés sachant que ce poste de personnel n'a pas été consommé et que la prestation de réglage des amplificateurs privatifs a été imputée sur la ligne des travaux.

- les 54 096 € d'investissement reportés en page 16 de la présentation de Mme BOCQUET :

Mr TRETTHAU répond qu'il s'agit essentiellement de matériel dédié à la modernisation du réseau avec l'acquisition de :

- routeur et amplificateurs CISCO pour 15 976 €,
- de nouveaux UBR pour 13 471 €,
- nœuds optiques pour 10 326 €,
- fibrage Aquariaz / sassafras pour 1769 €,
- mise en place nœuds optiques et amplificateurs pour 4359 €,
- quelques matériels d'espaces verts comme débroussailleuse et tronçonneuse télescopique électriques.

Mr SECHAUD rappelle qu'il avait demandé à ce que le rapport moral du Président soit joint aux comptes dans la convocation d'assemblée.

Mr GIDOIN répond qu'il n'avait nullement omis cette requête mais que les statuts ne le rendent pas obligatoire.

La résolution n°2 « Rapport de l'expert Comptable et Approbation des Comptes » est soumise au vote de l'Assemblée.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre Total d'inscrits : 1 355 voix

Nombre de voix présentes ou représentées : 1140

Nombre de voix exprimées : 1140

Nombre de OUI : 1056

Bulletins Blancs : 0

Nombre de NON : 19
Nombre d'ABSTENTIONS : 65

Bulletins Nuls : 0

La résolution n°2 «Rapport de l'expert Comptable et Approbation des Comptes » est approuvée.

3- QUITUS DE GESTION (Résolution 3)

La résolution n°3 « Quitus de Gestion » est soumise au vote de l'Assemblée.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre Total d'inscrits : 1 355 voix
Nombre de voix présentes ou représentées : 1140
Nombre de voix exprimées : 1140

Nombre de OUI : 996
Nombre de NON : 115
Nombre d'ABSTENTIONS : 29

Bulletins Blancs : 0
Bulletins Nuls : 0

La résolution n°3 «Quitus de Gestion» est approuvée.

4- RENOUELEMENT DU TIERS SORTANT DU SYNDICAT, AU TITRE DE L'EXERCICE 2015/2016 (Résolution 4)

Membres se représentant pour un nouveau mandat ou se présentant pour un premier mandat:

Mme WILLIOT (Propriétaire à l'ARAUCARYA), *se présente*

Mr ARENS (Directeur Pierre et Vacances), *se représente*

Mr BLAS (Directeur SERMA), *se représente*

Mr COQUILLARD (Présidente des portes du soleil), *se représente*

Mr DION (Propriétaire au SNOW), *se représente*

Mr GIDOIN (Président de l'ALDA et propriétaire du chalet MAHONIA), *se représente.*

Mr TAVERNIER (Propriétaire au TILIA), *se présente pour la première fois.*

Les présentations étant faites, le renouvellement est soumis au vote de l'assemblée.

La résolution n°4 « Renouvellement du tiers sortant du Syndicat au titre de 2015-2016» est soumise au vote de l'Assemblée.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre total d'inscrits : 1 355 voix
Nombre de voix présentes ou représentées : 1140
Nombre de voix exprimées: 1140

Bulletins Blancs : 0
Bulletins Nuls : 27

Sont élus :

Monsieur Guy DION (suppléant: Simon CLOUTIER)
Monsieur Alain BLAS (suppléant: Thomas FAUCHEUR)
Monsieur Georges COQUILLARD (suppléant: Daniel ULLRICH)
Monsieur Emmanuel ARENS (suppléante: Cinzia COLA)
Monsieur Francis GIDOIN (suppléante: Caroline DEVISCH)
Monsieur Tristan TAVERNIER (suppléant: Richard MOPTY)

Nombre de voix :

1055
1023
1018
964
952
880

Ont également obtenu des voix :

Madame Brigit WILLIOT

302

5 - QUESTIONS DIVERSES

A ▶ Audit eau :

Cette étude a été missionnée par l'ALDA d'un commun accord avec la Mairie et Pierre et Vacances qui est le propriétaire du réseau d'eau.

La société ESPELIA a été retenue pour réaliser cet audit.

Cette structure est une émanation de l'Association des Maires de France, ce qui garantit son indépendance et son objectivité par rapport aux deux gros opérateurs que sont la Lyonnaise et la Générale des eaux.

ESPELIA travaille habituellement pour les Mairies mais son comité d'éthique a cependant accepté de mener cette mission pour l'ALDA.

La finalité de cet audit entamé début décembre 2015 est de :

- Procéder à une évaluation du coût objectif de l'eau dans le lotissement, notamment au travers :
 - D'une analyse du contrat.
 - D'une évaluation du respect des obligations contractuelles.
- Dresser l'état du réseau d'eau et l'impact sur l'évolution des prix de l'eau au travers :
 - Des travaux réalisés sur la base des éléments déclaratifs de l'exploitant actuel.
 - Des travaux à faire sur la base des bonnes pratiques d'exploitation et des documents fournis par l'exploitant.
- Apprécier les éléments transactionnels pour minorer le coût de sortie du contrat actuel.
- Conduire une étude d'une solution d'intégration dans le domaine public par la Mairie du réseau dans son ensemble pour sécuriser le coût futur, notamment au travers du calcul de l'indemnité et des travaux de remise à niveau.
- Apprécier les montages juridiques possibles avec la Mairie.

Mr GIDOIN indique qu'il tiendra l'assemblée générale informée de l'état d'avancement de cette mission et de ses conclusions.

B ▶ Audit logistique sur les transports (le document présenté est disponible sur demande au bureau de l'ALDA ou consultable sur le site internet de l'association):

Guy DION rappelle les objectifs de cet audit :

1. Préserver et améliorer le statut de station piétonne d'AVORIAZ (Ambiance montagne et sécurité des piétons).
2. Avec la nécessité de transporter des personnes, leurs bagages, des marchandises pour approvisionner les commerces dans une station en expansion.
3. Réduire les inconvénients et minimiser l'impact des engins mécaniques dans l'environnement d'Avoriaz.

Le cabinet d'audit retenu avait effectué des comptages de flux au niveau du pont du Datcha qui avaient fait ressortir des statistiques impressionnantes :

- l'acheminement de 185 familles par heure sur le créneau 9h/11h dans le cadre des départs du samedi en période de pic (85 en machines et 100 en traineaux).
- le transit de 170m² soit 47 tonnes de marchandises au niveau de la gare routière comptabilisés un vendredi matin.

La répartition du temps de présence des engins de transport sur la semaine fait ressortir une prépondérance des engins mécaniques avec les scooters des neiges qui occupent 48% du temps, suivis par les services de la STA à hauteur de 38%.

Les conclusions premières de cette étude ont été de s'orienter sur les objectifs suivants:

- Réduire le niveau sonore des engins mécaniques.
- Améliorer l'impact visuel :
 - en minimisant le nombre d'engins présents,

- en délivrant aux engins un design attractif, intégré et un confort moderne.

Des actions ont été entreprises dans la continuité :

- Un plan de renouvellement de la flotte actuelle.
- Le prototypage de l'encapsulage des moteurs de PB300 : une étude menée par la société Acoudesign apportant des résultats probants, reste à considérer le financement pour équiper l'intégralité de la flotte.
- Un encadrement plus efficace des scooters autorisés à circuler avec un séminaire de sensibilisation, l'application obligatoire sur tous les scooters autorisés d'un autocollant identifiant l'entité concernée.
- Un travail portant sur l'optimisation du processus de livraison de marchandises par la STA.

Au sujet du renouvellement de la flotte, Mr DION indique qu'un appel d'offre a été diffusé par la commune afin de retenir une société qui serait en mesure de produire un engin prototype répondant à un cahier des charges dont les exigences principales sont les suivantes :

- Véhicule adapté à la neige (chenille caoutchouc) pour 12 personnes à 18 km/h max.
- compartiment bagages séparé, capacité de 2 palettes de 2m de haut.
- *Style Design AVORIAZ.*
- Un engin accessible aux personnes handicapées (pour le prototype).
- Une analyse de risques à produire pour la sécurité dans la station d'Avoriaz avec la certification d'un bureau de contrôle.
- Confort de grande qualité.
- Un engin adapté à l'environnement, silencieux et avec rejets maîtrisés.
- Connecté au Web (Modernisme oblige) pour un investissement faible.

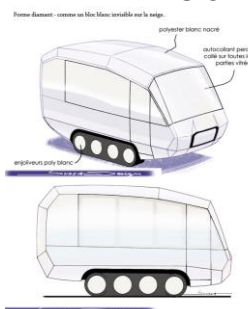
Les réponses sont en cours de dépouillement et le candidat retenu sera bientôt connu.

Concernant l'esthétique de cet engin, un designer a déjà travaillé sur le projet. Voici quelques esquisses présentées par ce consultant :

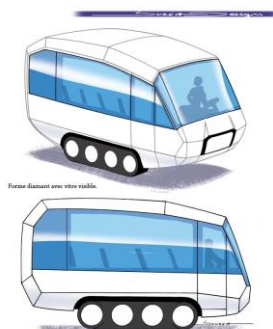
VERSION « CUBE »



VERSION « GLACON »



VERSION « DIAMANT »



Mr RICHARD explique que la Commune est actuellement en discussion avec le fabricant pressenti et qu'un complément technique a cependant été exigé concernant l'isolation phonique, ce sujet n'étant pas

suffisamment approfondi dans le cadre de leur réponse.

Un participant rappelle que la société CDO Innov avait été mentionnée à l'occasion de la dernière assemblée et qu'un prototype avait été envisagé pour décembre 2015.

Mr RICHARD répond que l'appel d'offre était incontournable et que la Mairie a désiré ne pas se précipiter.

Mr CADOUX demande quel est le surcoût de ce type d'appareil en comparaison avec un véhicule basique qui aurait été reconditionné.

Mr DION répond que les prétentions du candidat correspondent à l'enveloppe qui avait été imaginée par les partenaires de ce projet et sans dépassement.

Quelques compléments sont demandés par les participants sur les thèmes suivants :

- les gains en termes d'isolation phonique :

Mr DION répond qu'il s'agit d'une amélioration de l'ordre de 20 décibels.

- la motorisation hybride, électricité, gasoil :

Mr DION confirme que le prototype sera réalisé sur une motorisation diesel répondant aux dernières normes environnementales et que des réflexions sont en cours sur la motorisation hybride. Il rappelle que la motorisation tout électrique demeure problématique au regard des contraintes d'exploitation mais que cette solution n'est pas abandonnée.

- le nombre d'engins programmé :

Mr DION répond que le programme prévoit un parc de huit machines prototype inclus.

Mr CHATELET demande si la solution de véhicules sur roues a cependant été envisagée.

Jean-Paul CLOPPET rappelle que cette expérience avait déjà été tentée par le passé avec une flotte de véhicules de type trafic 4x4. Cela s'était avéré assez problématique dans la neige de fin de saison et ce type de véhicule avait tendance à générer des ornières sur la voirie.

Mr CLOPPET confirme parallèlement que le concept de chenille caoutchouc a fait ses preuves avec le parc de VISA.

Mr GOBEL demande qui sera en charge de l'entretien de ces véhicules.

Mr CLOPPET répond qu'il s'agira de la STA.

C ▶ Réseau internet:

Le document présenté par Mr GIDOIN est disponible sur demande au bureau de l'ALDA ou consultable sur le site internet de l'association (alda-avoriaz.eu).

a ▶ Evolutions budgétaires depuis trois ans :

Le coût du service internet et télévision :

	2013	2014	2015	2016
Ligne premium K€				31
Coûts dans la cotisation K€	116	123	138	125
Recettes hébergeurs K€	4	3	2	
Part dans la cotisation en €/m ²	0.4423	0.4693	0.5267	0.4809

Mr GIDOIN rappelle que la cotisation ALDA concernant les budgets de référence présentés dans ce tableau est restée sur la base de 4.20€/m².

Il ajoute que :

• Le budget alloué au réseau a fait l'objet de débats au sein du syndicat car certains pensaient que le service était essentiellement dédié à la consultation de courriels et que dans ces conditions le service était suffisant et qu'il n'était pas nécessaire de faire payer à l'ensemble des membres de l'association une augmentation de la bande passante.

• Pour répondre à cette considération, l'idée a été de mettre en vigueur un service payant dont la recette aurait pu absorber un éventuel coût d'abonnement complémentaire, en l'occurrence les 200 mégas de bande passante supplémentaire souscrits par l'ALDA pour cet exercice 2015/2016 avec pour principe « qui consomme paye ». Cette solution a pour le moment été abandonnée tant que la qualité du réseau n'est pas stabilisée.

Les recettes hébergeurs reportées représentent la redevance versée par ces derniers en fonction du chiffre d'affaires réalisé sur la location de modems utilisant le réseau ALDA (Seuls Maeva Multivacances, Maeva Alpes et SG2P continuent à utiliser le réseau ALDA).

Mr GIDOIN fait remarquer que la part de la cotisation dédiée au réseau est restée stable et maîtrisée au cours de ces dernières années.

b ▶ Evolutions techniques :

• Aucun changement n'a été apporté au dispositif d'assistance technique mis en vigueur depuis quelques années par Gérard et Gaétan FEIGE:

- Contrat E-Kip pour la hot-line et le développement des outils de supervision du réseau depuis le 14/12/12.
- Contrat STS 74 pour la présence sur site finalisé en avril 2013 mais qui avait pris effet en décembre 2012.
- Contrat Completel initial de juillet 2012 pour la fourniture de bande passante.

• Les évolutions matérielles :

Les solutions qui avaient été présentées par Gaétan FEIGE à l'AGO ALDA de décembre 2014 ont été prises en compte avec :

- La mise en service des nœuds optiques en mai 2015 :

Cette installation avait été décalée de novembre 2014 à mai 2015 en raison d'une erreur de références dans la commande de ces matériels.

- Le prototypage de la solution G-PON (coût de 48 K€) :

Cette solution était préconisée et son test est actuellement en cours.

Mr GIDOIN indique que deux fournisseurs ont été consultés, TELEVES et HUAWEY.

TELEVES a été retenu car plus compétitif et plus performant pour le service TV.

Le coût de ce prototypage est de 49 278 € et a été validé par le syndicat ALDA du 02/10/15.

Cette technologie permet de véhiculer les signaux TV et internet de la tête de réseau jusqu'à la prise chez l'utilisateur via un réseau de fibre optique et sans matériel actif.

Mr de VULPILLIERES demande si des personnes techniquement compétentes ont fait partie du groupe de décision et il s'interroge sur la pertinence de prototyper une technologie déjà particulièrement démocratisée et reconnue.

Mr GIDOIN répond que :

- plusieurs interlocuteurs compétents ont été consultés et que l'appellation « prototypage » est peut être mal appropriée et a été utilisée dans le sens où cette expérience puisse servir de vitrine pour les autres copropriétés.

- l'opportunité de disposer de deux copropriétés en cours de restructuration devait être utilisée pour permettre cette expérimentation (PDS B et KOURIA).

Mr CHATELET affirme que cette technologie ne présente pas d'intérêt et il affirme que Numéricâble fournit un service internet via câble coaxial dans les parties montantes d'immeubles en périmètre urbain. Il considère par ailleurs que le coût de fibrage pour les copropriétés est exorbitant.

Mr GIDOIN répond que le coût du fibrage vertical fluctue entre 250 et 350 € par copropriétaire pour les parties montante et que l'avantage de cette technologie est tout de même de pouvoir supprimer les amplificateurs générateurs d'instabilité entre la tête de réseau et le point de livraison final.

Mr CHATELET ajoute qu'il faut également acquérir un modem spécifique.

Mr DIEDRICH communique un coût moyen de 350 € pour ce type de modem.

Mr de VULPILLIERES fait remarquer que la présence d'une multitude d'amplificateurs particulièrement dans les parties montantes des copropriétés est un facteur qui dégrade la qualité du réseau. Il confirme que la mutation du réseau horizontal vers la fibre est une première étape qui tendra à stabiliser le système.

- L'extension du réglage de pré-saison étendu aux parties privatives (coût de 16 K€) :

Ce point a également fait l'objet d'un débat au sein du syndicat de l'ALDA.

L'objectif de ce réglage préventif d'amplificateurs d'immeubles situés en dehors du périmètre juridique et de responsabilité du réseau horizontal de l'ALDA était de s'assurer que ces appareils étaient réglés avec des niveaux conformes et nécessaires à un fonctionnement stabilisé du service.

- L'extension de la maintenance sur site lors du démarrage de cette saison 2015/2016 :

Mr GIDOIN rappelle que :

- Cette extension faisait également partie des recommandations de Gaétan FEIGE mais que ce dernier aurait souhaité une présence sur site annuelle.
- Gaétan FEIGE avait estimé ce support à temps plein à hauteur de 55 K€ et il prévoyait d'y adjoindre une prestation d'architecte réseau (15 K€) et une maîtrise d'ouvrage (15 K€).
- Hormis le coût à financer qui aurait nécessité une augmentation de la cotisation c'est le principe même d'affecter un collaborateur à l'année sur la station qui paraît très improbable quant au profil de compétence à recruter et la capacité à lui trouver une charge de travail sur 12 mois. Cette décision a été prise avec l'adhésion du syndicat de l'ALDA. Mr GIDOIN fait alors référence à l'expérience de 2013 où la présence sur site d'un personnel de la société E-KIP ne s'était pas avérée concluante.
- Le retour d'expérience des incidents répertoriés l'hiver dernier a fait ressortir que la majorité des tickets ouverts se situait dans la période de montée en puissance du réseau en tout début de saison. Ainsi, la présence sur site a été validée pour la période du 07/12/15 au 07/01/16.

Mr CADOUX demande si l'intervention du technicien est gratuite dans le cadre de cette mission.

Mr GIDOIN répond que oui si l'origine du problème est reconnue dans le périmètre de responsabilité de l'ALDA. Dans le cas contraire, l'intervention est à la charge du propriétaire ou alors du syndicat NEXITY ou SOGIRE en fonction de la provenance du dysfonctionnement.

Le coût de main d'œuvre est alors déduit du forfait contractualisé par l'ALDA dans ce deuxième cas de figure.

c ▶ Le portail d'authentification :

Mr GIDOIN précise que la mise en vigueur de ce portail répond aux exigences de la loi Sarkozy de 2006 qui impose aux opérateurs de conserver les données de communications électroniques pendant une période d'un an.

Ce stockage des informations permet également de ne pas exposer la responsabilité pénale du Président de l'ALDA.

La mise en service de ce portail a été validée par le syndicat du 02/10/15 pour un coût de 24.5 K€ et avec la consultation de deux fournisseurs pour la partie matérielle.

Mr GIDOIN informe également l'assemblée que Damien TRETTHAU a été convoqué par la gendarmerie à l'automne 2015 dans le cadre de la réquisition d'un tribunal visant à identifier les auteurs de téléchargements illégaux.

Sachant que l'archivage de ces données n'était pas assuré sur la période concernée par ces infractions, Mr TRETTHAU n'a pas été en mesure de délivrer l'identité des pirates.

Ce portail a été activé puis suspendu provisoirement en raison des complications engendrées par la défaillance du fournisseur d'accès Completel détaillée ci-dessous.

d ▶ La situation actuelle :

Mr GIDOIN indique que :

- Le réseau est tributaire depuis plusieurs jours d'une défaillance du fournisseur d'accès dont les débits ne sont pas conformes aux engagements contractuels et voire même proches de zéro.
- Les supports techniques de niveau supérieur normalement joignables répondent aux abonnés absents depuis plusieurs jours.
- Un courrier RAR a été adressé aux services de COMPLETEL pour déterminer les responsabilités.
- Ce sujet demeure le dossier prioritaire de l'ALDA.

Mr GIDOIN ajoute que le segment de fibre Orange alimentant Avoriaz et donc commun à tous les opérateurs n'est probablement pas suffisamment calibré.

Mr CHATELET demande qui est actuellement en charge de la supervision du réseau.

Mr GIDOIN répond qu'E-KIP assume cette fonction.

Mr CHATELET considère qu'il est indispensable d'avoir un responsable réseau au niveau de l'ALDA et que cette fonction ne doit pas être sous-traitée.

Gérard FEIGE intervient pour affirmer que l'opinion de Gaétan FEIGE a été transformée par le Président et que son fils n'était pas d'accord sur un certain nombre de points.

Mr FEIGE concède que le G-PON est peut être une solution à terme mais il ajoute que la priorité était de stabiliser le réseau actuel qui sera encore en fonction pour de nombreuses années.

Mr FEIGE ajoute :

- qu'il a diffusé une note à de nombreux Présidents de conseils syndicaux dans laquelle il indiquait que ce prototypage G-PON coûterait deux millions d'euros et que dans ces circonstances, une présentation globale de cette technologie et des coûts engendrés était indispensable aussi bien auprès du syndicat que de l'assemblée générale.

- que la présentation comptable concernant les coûts du réseau est exacte mais qu'elle ne reflète pas la réalité sachant que les investissements réels n'apparaissent pas puisqu'ils sont dilués dans la part d'amortissements.

Mr GIDOIN répond qu'il ne faut pas confondre frais de fonctionnement et investissement. Il est de la nature même des investissements d'être amortis sur leur durée de vie estimée.

Mr FEIGE indique qu'il souhaiterait simplement que les membres soient informés des coûts réels.

Mr GOBEL fait remarquer que les usages d'internet ont énormément évolué que ce soit par le nombre d'appareils connectés ou encore par les multitudes de mises à jour maintenant opérées par les différents appareils électroniques et que la modernisation du service par le biais de la fibre paraît incontournable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00 avec les remerciements de Francis GIDOIN.

Nous rappelons que les bulletins de vote et grilles de répartition des voix, sont consultables au Secrétariat de l'ALDA, sur simple demande.



Le Président de l'ALDA
Francis GIDOIN



Le secrétaire de séance
Damien TRETHAU